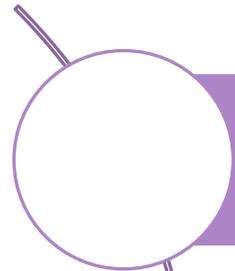


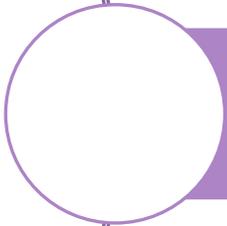
Vers un centre de santé dans ma collectivité ?

18 OCTOBRE 2024

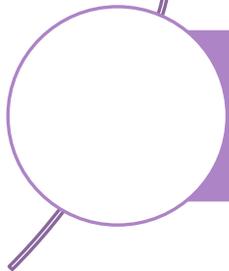
Le GRCS Auvergne Rhône-Alpes



Une association collégiale à l'échelle régionale



Qui regroupe des gestionnaires et fédérations de centres de santé



Pour être l'interlocuteur unique en région de l'ARS et de la Région pour porter la voix des centres de santé dans la politique régionale de soins primaires

Le GRCS en 2023, c'est 144 centres de santé

63 % des centres de santé de l'ESS de la région Auvergne-Rhône-Alpes

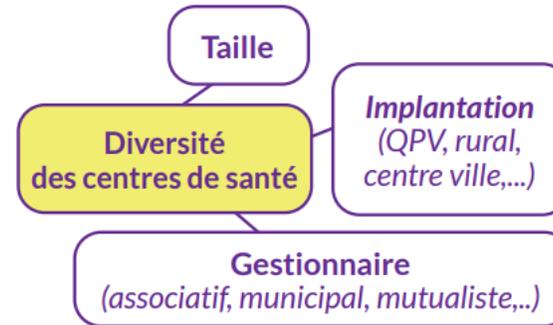
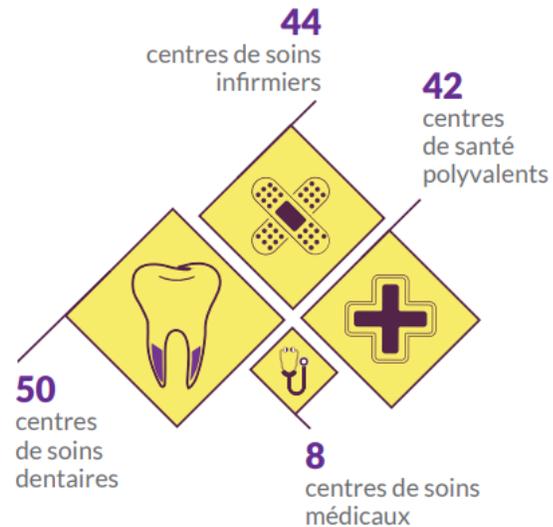
≈ 60 adhérents

5 fédérations

52 gestionnaires de centres de santé

Le GRCS Auvergne Rhône-Alpes rassemble plus de la moitié des **208 centres de santé appartenant à l'économie sociale et solidaire**.

Répartition par activité des 144 centres de santé représentés par les gestionnaires adhérents au GRCS Auvergne Rhône-Alpes en 2023



Ces 144 centres représentent :

81% des centres de soins infirmiers de la région

70% des centres de santé polyvalents de la région

66% des centres de santé médicaux de la région

44% des centres de santé dentaires de la région

Nos 4 axes d'intervention



Représentation et promotion des centres de santé au sein du système de sante régional



Accompagnement des porteurs de projets de centres de santé polyvalents et CPTS



Appui aux centres de santé existants au travers de démarches collectives

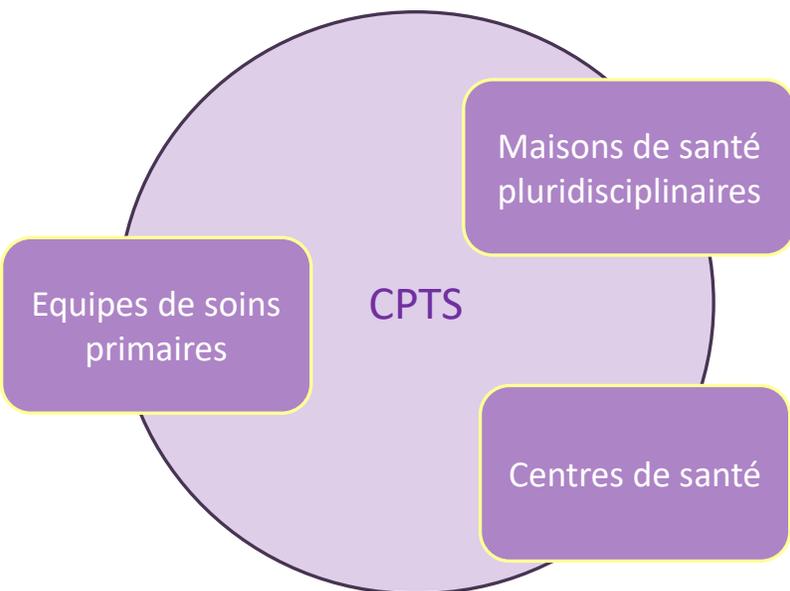


Information des centres de santé de la région sur l'actualité locale

Notre échange

1. **Qu'est-ce qu'un centre de santé ?**
2. **Les collectivités locales : des rôles variés auprès des centres de santé**
3. **Et concrètement, comment on s'y prend ?**
4. **Quel modèle économique ?**
5. **Et pour la suite ?**

Les centres de santé, des structures d'exercice coordonné historiques



Dans la famille des structures d'exercice coordonné :

- Contribuent à **réduire les inégalités sociales et territoriales de santé**
- Favorables à une approche populationnelle, territoriale et globale des questions de santé

Une dynamique nationale en faveur de leur développement :

- Environ 900 centres de santé médicaux ou polyvalents organisés autour de la médecine générale dont 300 gérés par des collectivités territoriales, principalement en Ile de France
- + 130 % de centres de santé médicaux ou polyvalents en 5 ans en France
- Outils d'accès aux soins pour les collectivités territoriales

Qu'est-ce qu'un centre de santé ? - Définition

Structure sanitaire de proximité
pouvant disposer d'une antenne

Dispense des soins de 1^{er} recours
et, le cas échéant, de 2nd recours

Pratique à la fois des activités de
prévention, de diagnostic et de
soins, sans hébergement ou au
domicile du patient

Ouvert à toute personne sollicitant
une prise en charge médicale ou
paramédicale relevant de la
compétence des professionnels y
exerçant

S'ancrant sur un territoire
d'intervention en lien avec les
acteurs et dispositifs locaux

Le centre de santé peut être soit :

- Polyvalent ou médical
- Infirmier
- Dentaire

Qu'est-ce qu'un centre de santé ? - Missions

Permettent une prise en charge coordonnée, de proximité, ouverts à tous

- Consultations médecine générale
- Consultations dentaires
- Consultations avancées de spécialistes
- Soins paramédicaux

Elaborent un projet de santé

Mettent en place des actions d'éducation thérapeutique du patient, de prévention et de santé publique

Peuvent participer à la formation et recevoir en stage des professionnels de santé

Peuvent participer à la permanence des soins ambulatoires

Rassemblent des professionnels salariés qui travaillent en équipe

- Médecins (généralistes ou spécialistes)
- Dentistes
- Sages-femmes
- Masseurs-kinésithérapeutes
- Psychologues
- Médiateurs en santé
- Assistants médicaux / infirmier.e asalée /IPA
- ...

Qu'est-ce qu'un centre de santé ? - Spécificités

Les centres de santé peuvent être créés et gérés par :

- Des organismes à but non lucratif
- **Des collectivités territoriales**
- **Des EPCI**
- Des établissements publics de santé
- Des personnes morales gestionnaires d'établissement de santé privés
- Des sociétés coopératives d'intérêt collectif

Gestion désintéressée à but non lucratif

Pratique du tiers payant

Réalise à titre principal des prestations remboursables par l'assurance maladie et applique les tarifs de secteur 1, sans dépassement

Facturation réalisée au nom du centre de santé

Rémunération aux actes effectués selon la nomenclature des actes dans les mêmes conditions que les professionnels de santé libéraux

Adhère à l'Accord national des centres de santé

Les professionnels de santé sont forcément salariés de la structure

Qu'est-ce qu'un centre de santé ? - Organisation

Travail en équipe de soins pluriprofessionnelle

Amplitude horaire d'ouverture d'au moins 40h par semaine

Dispositif de réponse aux soins non programmés

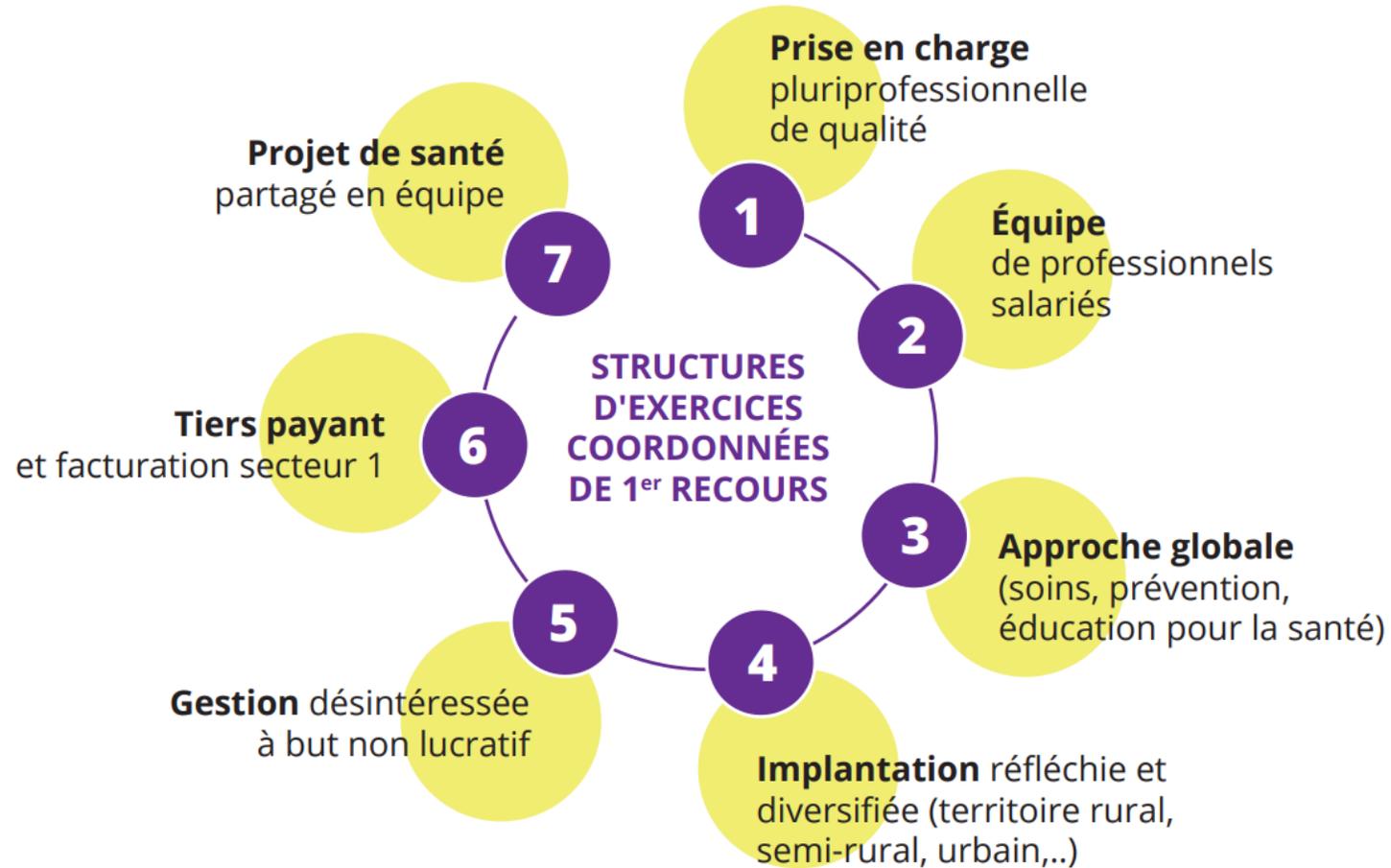
Temps dédié à des réunions d'équipes (6 RCP /an minimum)

Fonction de coordination identifiée / temps dédié

Système d'information partagé

Personnel support pour la gestion administrative et le tiers payant

Qu'est-ce qu'un centre de santé ? - En synthèse



A vos questions !

Les collectivités
locales : des
^{et} rôles variés
auprès des
centres de santé



Pourquoi créer un centre de santé ? - Une réponse aux enjeux de société

Pour les professionnels

Une réponse aux aspirations des nouvelles générations de professionnels de santé :

- La recherche d'un exercice coordonné, regroupé et pluriprofessionnel
- L'accès à une meilleure protection sociale
- Un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle avec la maîtrise de son temps de travail
- Une pratique davantage dédiée aux soins, allégée de tâches administratives

Pour les usagers

- Une prise en charge globale du patient qui allie soins pluridisciplinaires et prévention
- Des plateaux techniques mutualisés
- Un renforcement de la coordination entre professionnels de santé
- Une coordination entre les soins de ville et l'hôpital
- Des solutions concrètes aux problématiques d'accès aux soins, financières et physiques

Un contexte favorable aux centres de santé

- Le soutien des autorités sanitaires, notamment régionales
- Leur inscription dans les politiques d'égalité des territoires (politique de la ville, rénovation urbaine, dynamisation rurale.)
- La mise en place d'accords nationaux avec l'Assurance maladie pour valoriser financièrement le fonctionnement de ces structures

Quels rôles possibles pour les collectivités locales ? – Focus communes & intercommunalités

La gestion directe par une commune : les centres municipaux de santé

- Avoir une maîtrise sur l'offre de soins du centre
- Garantir une attractivité territoriale
- Apporter un soutien et de l'ingénierie pour les programmes locaux de santé publique

La gestion intercommunale

- Plus adapté aux communes rurales ou « rurbaines » pour une réponse à un besoin répartis sur plusieurs communes
- Implique :
 - Mise en place d'un cadre conventionnel pour formaliser l'association des communes engagées dans le projet
 - Identification d'un pilote

La gestion déléguée

- Implique qu'une autre structure juridique soit gestionnaire du centre au sein de laquelle la commune est membre actif (ex : CCAS)

La commune partenaire du centre de santé

- Lors de la phase du diagnostic et d'étude de faisabilité
- Lors de la phase immobilière du projet
- Pour le fonctionnement du centre ou la mise en place de projets spécifiques

Témoignages

VILLE DE RIORGES, GÉRALDINE BARRAS

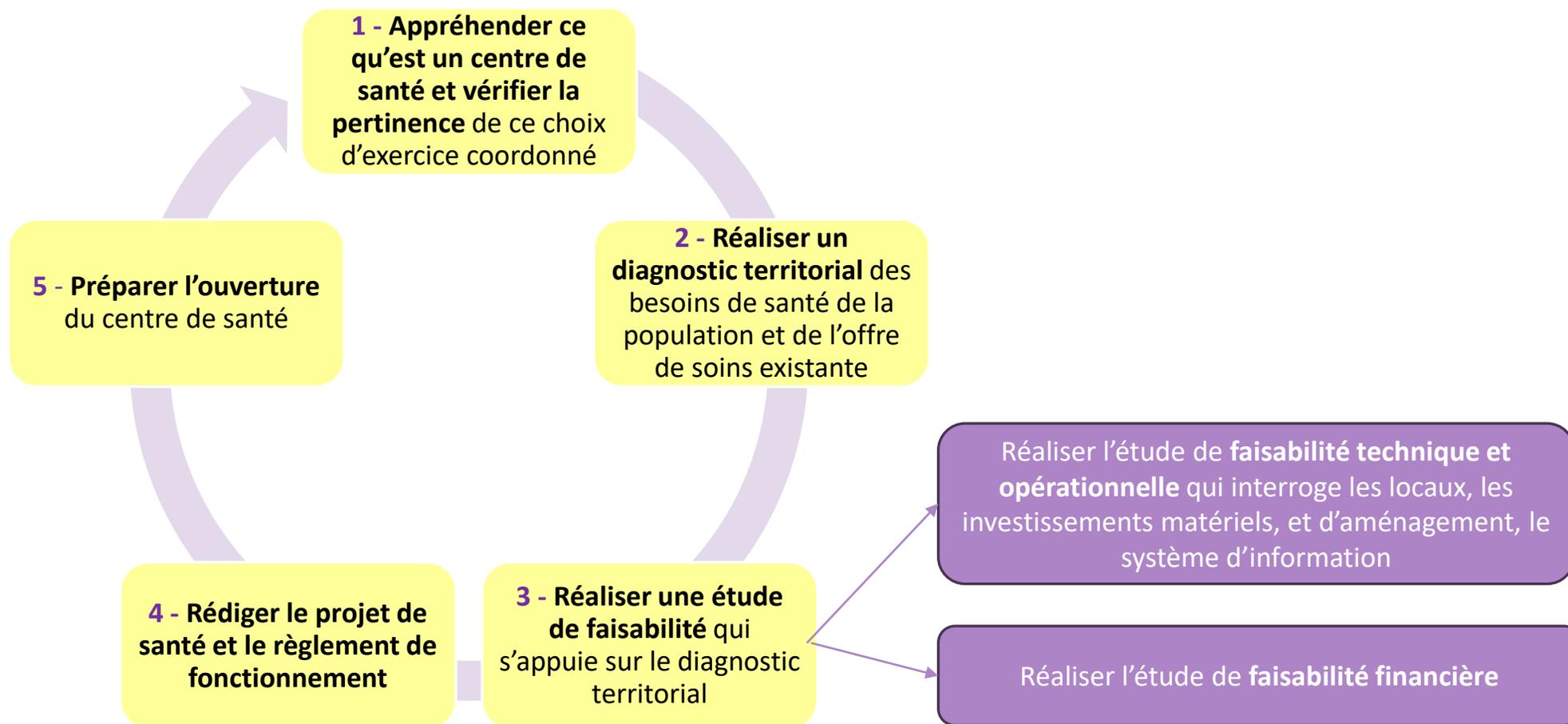
COMMUNAUTÉ PORTE DROM'ARDECHE, STÉPHANIE DIDIER

A vos questions !

Et
concrètement,
comment on s'y
prend ?



Quelles étapes de création d'un centre de santé ?



Quels enjeux à avoir à l'esprit ?

Penser le centre de santé dans l'offre de soins locale

- Prendre en compte les besoins de santé de la population dans le design de l'offre
- Echanger avec les professionnels libéraux du territoire
- Créer des partenariats, s'insérer dans la CPTS et les CLS existants

Appréhender la complexité de la gestion d'un centre de santé

- Penser l'équilibre financier : activités de soins proposées, files actives de patients suivis, coordination de la prise en charge
- Faire des choix techniques, juridiques ...
- Inscrire la gestion administrative et financière sur des services supports outillés
- Gérer l'embauche et le management de professionnels de santé

Témoignages

VILLE DE RIORGES, GÉRALDINE BARRAS

COMMUNAUTÉ PORTE DROM'ARDECHE, STÉPHANIE DIDIER

A vos questions !

Quel modèle
économique ?



Le modèle économique – Les recettes

<p>ACTES EFFECTUES par les professionnels de santé du centre de santé</p>	<p>Recettes principales du centre de santé : 75% à 80%</p>
<p>ACCORDS NATIONAL DES CENTRES DE SANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> •Aide à la télétransmission : pour tous selon le taux de télétransmission •Rémunération forfaitaire spécifique si conditions de base remplies •ROSP 	<p>Rémunération annuelle de l'Assurance Maladie qui valorise l'identité commune des centres de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accessibilité aux soins proposés • Le travail en équipe et la coordination • Le système d'information développé <p>En moyenne 55000 euros/an/3 ETP MG</p>
<p>SUBVENTION TEULADE</p>	<p>11,5 % des salaires bruts versés aux PS = un remboursement d'une partie des charges patronales. Les PS ne se consacrent qu'aux soins remboursables par l'assurance maladie.</p>
<p>SUBVENTIONS SUR PROJETS DE PRÉVENTION (Sous conditions)</p>	<p>Conseil départemental, Conférence de territoire (personnes âgées...), ARS, Europe</p>
<p>MISE À DISPOSITION DE FINANCEMENTS (Sous conditions)</p>	<p>Infirmière Asalée (1ETP/ 4 MG), Assistante sociale PMI (Conseil départemental), Psychiatrie ou spécialistes (accords / convention avec des hôpitaux), accueil d'internes en MG, assistant médical (1 ETP / 2 ETP de MG)...</p>
<p>COLLECTIVITÉS (Communes, Agglomération, départements, FSE+...)</p>	<p>Diverses interventions possibles sur sollicitation</p>

Le modèle économique – Les aides possibles

Équipement	ARS FIR (sous condition implantation en ZIP, ZAC, ZF ou ZV, QPV)	<p>Jusqu'à 50 000 euros utilisables pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Équipement d'un SI labellisé ASIP Santé 2 • Petit mobilier et équipement qui sert directement la coordination au sein de la structure • Equipement en matériel d'urgence afin de répondre aux demandes de soins non programmées • (Montage du projet: aide juridique et écriture du budget, écriture projet de santé... Arrêt fin 2022)
Aménagement / travaux	CONSEIL RÉGIONAL (sous condition ZIP, ZAC, ZF, QPV)	<p>Jusqu'à 250 000 euros utilisables (sans dépasser 50 % du budget global investi) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de locaux • Travaux de construction de locaux • Achats pour aménagement de locaux. • Pour soutenir le développement des formes d'exercice regroupé et coordonné en zones défavorisées.
Lancement du fonctionnement	ACCORDS CNAMTS (sous condition d'implantation ZIP, zones sensibles)	<p>Contrat CAI : 30 000 euros pour un ETP de MG pendant 5 ans Contrat COSCO : 5 000 euros pour un ETP de MG pendant 3 ans</p>
	ARS Recrutement MG (ZIP, ZAC ou QPV)	<p>400 MG :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet 1 : Aide au recrutement des MG : exercice partagé ville / hôpital (40, 50 ou 60%). Aide sur 2 ans • Volet 2 : Soutenir la création de poste de MG salariés. Temps complet ou partiel (> 50 %). Aide de 2 ans pour assurer le salaire Assistants médicaux
Équipement / investissement	COLLECTIVITÉS (Communes, Agglomération, départements...)	Diverses interventions possibles sur sollicitation

Témoignages

VILLE DE RIORGES, GÉRALDINE BARRAS

COMMUNAUTÉ PORTE DROM'ARDECHE, STÉPHANIE DIDIER

A vos questions !

Et pour la suite ?



L'appui aux porteurs de projet de création de centres de santé

Nos missions : vous accompagner sur la définition du projet de santé et sa rédaction (relectures et annotations), du budget, dans la recherche de financements

Information sur les centres de santé

Mise en contact avec des personnes ressources

Identification des principales étapes nécessaires pour le projet en fonction du contexte

Apport d'une expertise sur votre projet aux différentes étapes

Appui individuel aux porteurs de projet de création

Organisation d'informations collectives et échanges de pratiques entre porteurs de projets

Partage d'outils

JANVIER 2024

GUIDE D'APPUI À LA CRÉATION D'UN CENTRE DE SANTÉ POLYVALENT EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES



Vos questions

Contacts :

Anouk BURTSHELL – aburtschell.grcs@gmail.com

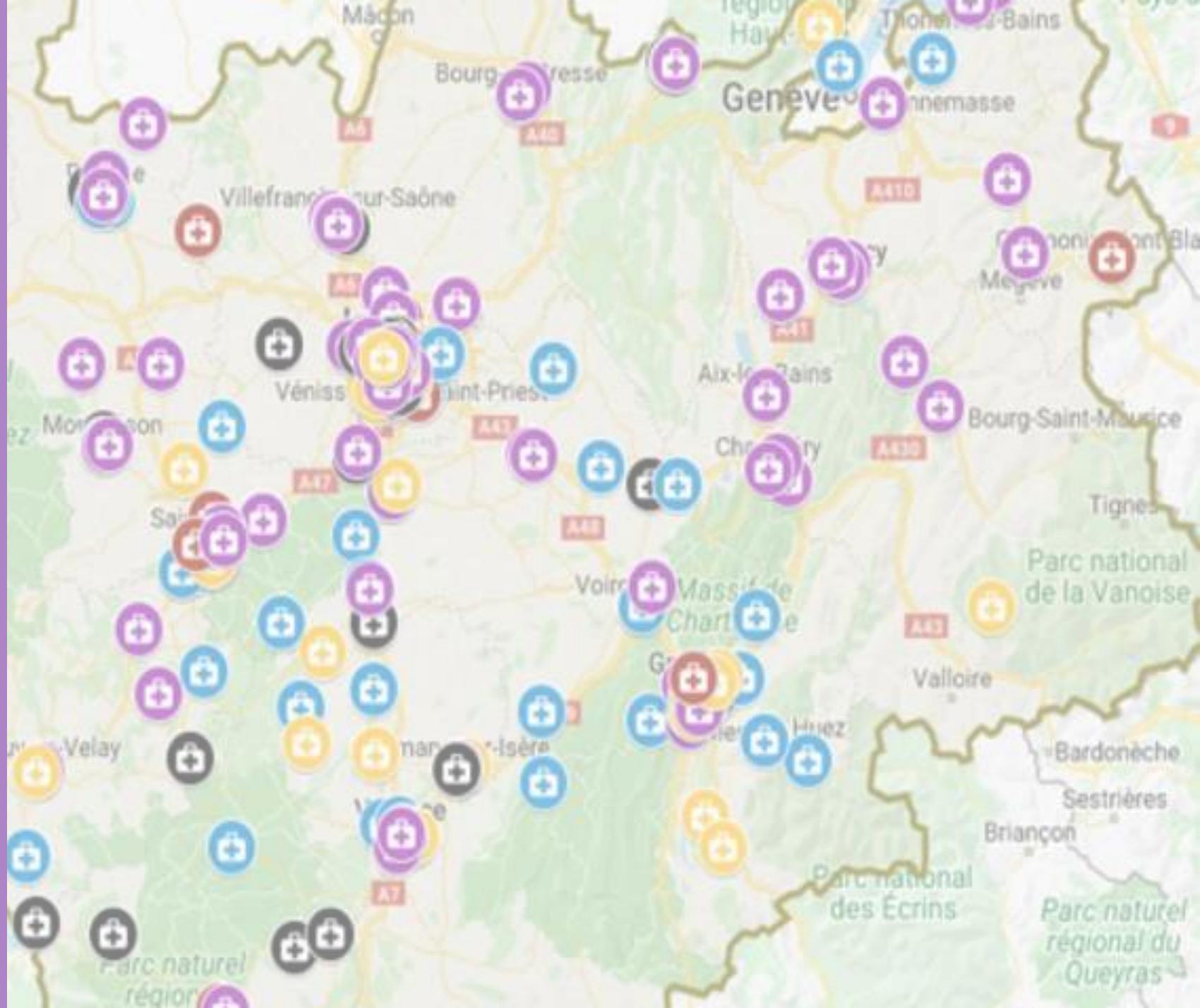
Cyril PLASSE – appui.grcs@gmail.com

Groupement Régional des centres de santé Auvergne Rhône-Alpes

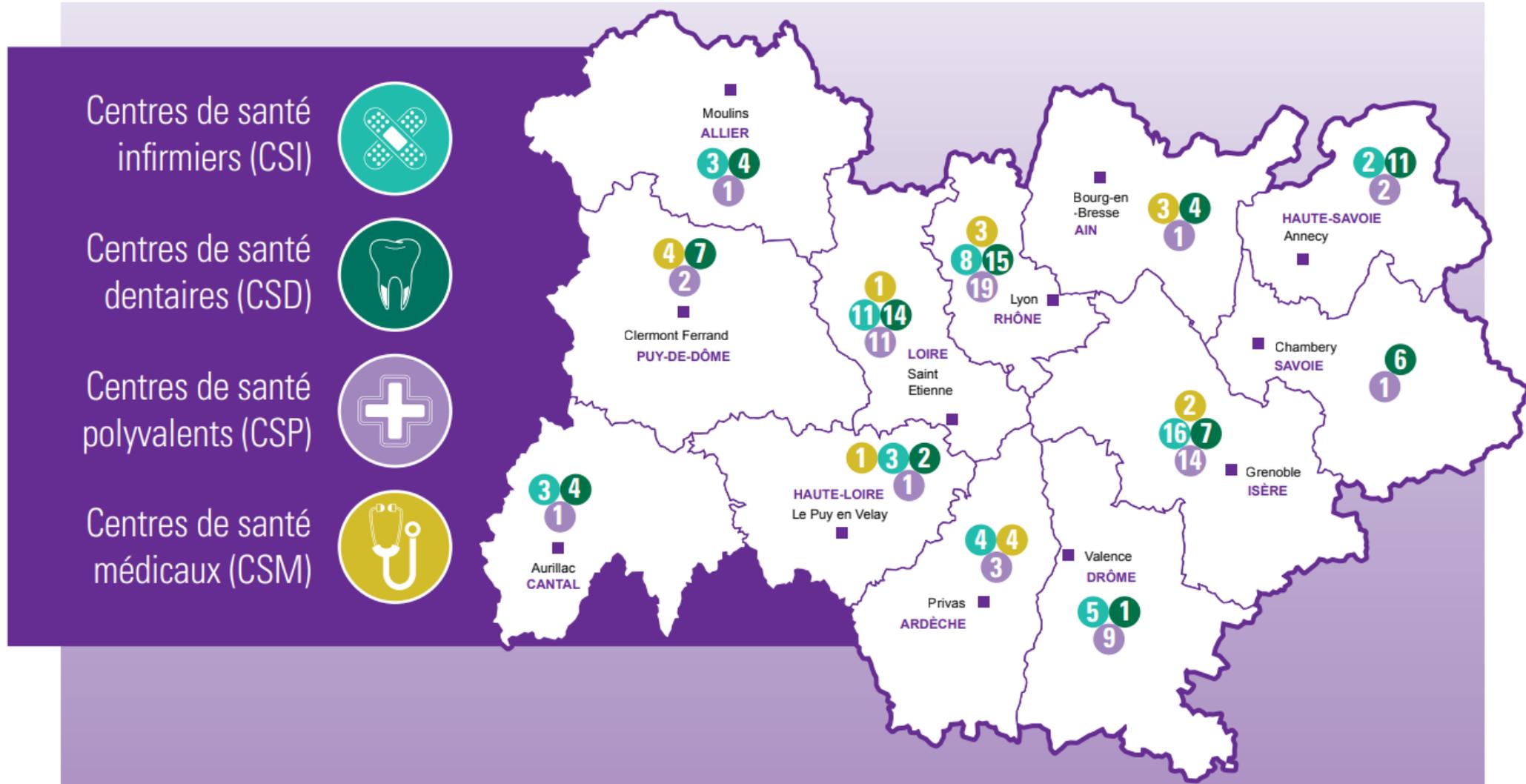
<https://www.centres-sante-auvergnerhonealpes.org/>

Centresdesante.grcs@gmail.com

Panorama des centres de santé en AURA



Les 208 centres de santé de l'ESS d'Auvergne Rhône-Alpes



Une réalité hétérogène et contrastée en AURA

Des associatifs

CDS Intercom. de l'Ondaine

- 1 CDS polyvalent - Chambon (Loire)
- 24 salariés (<20 ETP)

ELEA

- 1 CDS polyvalent, 1 SSIAD - Loire
- + Aide à domicile, crèche, téléassistance
- 320 salariés au total

FILIERIS

- 5 CDS polyvalents, 1 SSIAD, 1 RHT - Loire et Isère
- + Gestion Assurance Maladie

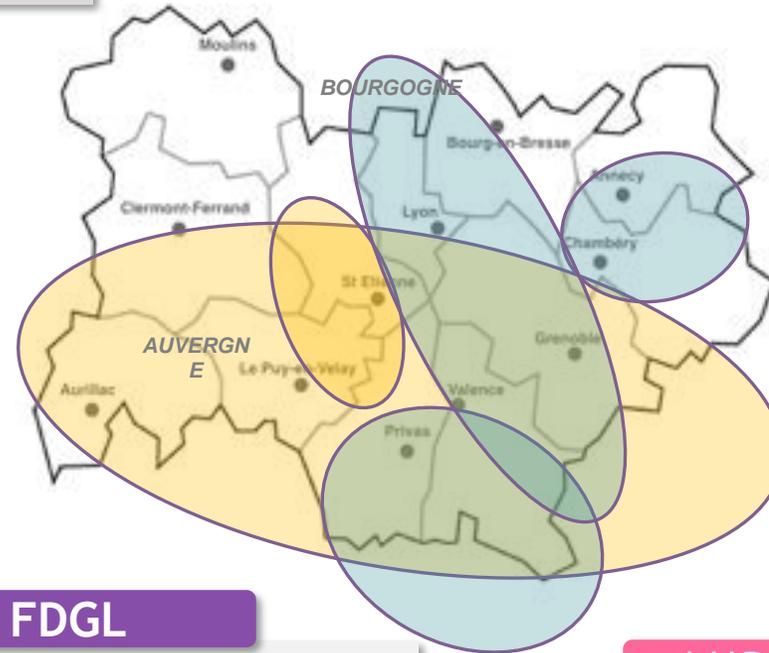
Des organismes de sécu

AGECSA

- 5 CDS polyvalents - Grenoble
- 100 salariés (69 ETP)

C3SI

- 13 CDS infirmiers - Rhône-Alpes / Auvergne représentant 205 salariés.



UMFMB

- 10 CDS dentaire, 1 CDSI - Hte-Savoie
- + optique, prothèses audio, labo prothèses
- 240 salariés

Des mutualistes

OXANCE

- 5 CDS polyvalents, 2 CDS infirmiers, 9 CDS dentaires - 5 départements
- + médico-social, logement, optique-audio
- 1000 salariés (204 en Santé)

Une fondation

FDGL

- 2 CDS, 1 IRM - Est lyonnais
- + 250 salariés

AMPLEPLUS

- 1 CDS polyvalents, 1 antenne
- 9 salariés pour le CDS dans la commune

Des collectivités

Part 7 = + 10 communes sur la région